

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23088**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Droit, Economie, Gestion mention Sécurité des Biens et des Personnes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'université d'Avignon, Recteur de l'académie Aix-Marseille, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance, 333 Enseignement, formation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de cette certification est un professionnel de terrain qui dispose de solides connaissances sur les risques aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Il manage une équipe ou un service en charge d'identifier ces risques, de les analyser, de les prévenir et de les maîtriser ou bien il agit en tant que conseil ou formateur dans ces activités.

Cette licence s'adresse en priorité aux chargés ou aux responsables de sécurité dans les Etablissements Recevant du Public (ERP), rattachés à des milieux sanitaires sociaux, ou à des collectivités territoriales.

Les activités professionnelles et les compétences associées sont les suivantes :

Veille et anticipation

Le professionnel se tient régulièrement informé des textes réglementaires en vigueur et des moyens technologiques relatifs à la sécurité. Il en assure la synthèse et la communication aux personnes et aux services intéressés. Il sait anticiper les situations à risque et les prévenir de manière intégrée.

Compétences/Capacités évaluées et attestées :

- assurer la veille réglementaire (connaître la hiérarchie des textes réglementaires et les canaux de diffusion ; organiser l'information et la diffuser)
- assurer la veille technologique (connaître et utiliser les sources d'information, organiser la documentation)
- connaître et identifier les risques potentiels (avoir une connaissance élargie et intégrée des risques susceptibles de porter atteinte aux biens, aux personnes et s'informer sur les catastrophes récentes)
- savoir prioriser les actions en matière de gestion des risques (maîtriser les contrôles réglementaires)
- recueillir les informations sur les incidents et accidents (gestion des risques à postériori), les analyser, en trouver les causes et contribuer à leur prévention.

Stratégie et organisation

Le professionnel contribue à l'élaboration de la politique de sécurité et prépare des plans et programmes de maîtrise des risques et de gestion des crises. Il définit les moyens nécessaires à leur mise en oeuvre, les applique et en assure le suivi.

Compétences/Capacités évaluées et attestées :

- élaborer et mettre en oeuvre des orientations à caractère stratégique (comprendre les problématiques, identifier des axes d'amélioration, définir des objectifs hiérarchisés, élaborer des plans d'actions, préparer les budgets, planifier les actions, suivre leur réalisation, évaluer leur efficacité à l'aide de tableaux de bord et d'indicateurs)
- organiser les missions du service de sécurité (organiser les vérifications, la maintenance et les contrôles)
- mettre en oeuvre les prescriptions
- organiser la sécurité et la surveillance 24 heures sur 24
- faire respecter ces règles en interne et en externe, et tenir à jour les registres
- savoir gérer les crises (identifier les situations à risque, organiser la cellule de crise, préparer des plans de crise, organiser des exercices, communiquer en cas de crise).

Management des ressources humaines et matérielles

Le professionnel assure les cinq missions du manager : prévoir, décider, organiser, évaluer, motiver. Il gère ainsi son service de façon autonome et efficace.

Compétences/Capacités évaluées et attestées :

- gérer les ressources humaines (organigrammes, fiches de poste, recrutement, gestion des qualifications et de la formation, planification des activités, animation d'équipes, gestion des conflits, communication et motivation)
- gérer les ressources matérielles (évaluation de besoins, procédures des marchés public et privés, gestion des budgets, appels d'offres, commandes, gestion des stocks, gestion financière).

Formation et communication

Le professionnel assure et coordonne les formations du personnel à la sécurité et contribue à la diffusion de la culture de la sécurité au sein de l'entreprise.

Compétences/Capacités évaluées et attestées :

- maîtriser les techniques et outils de communication et d'information (informatique, logiciels bureautiques et techniques, internet, réseaux sociaux, comptes rendus et rapports écrits, gestion documentaire)
- disposer des capacités et des méthodes des formateurs (programme, supports, méthodes pédagogiques, exercice, évaluation, indicateurs)
- communiquer les informations (plan de communication, supports adaptés, management de réunion, rédaction et diffusion de consignes, articles)
- être en capacité de créer et d'animer un réseau de correspondants.

Expertise et conseil

Le professionnel est une personne ressource dans les domaines de la sécurité. Il connaît les droits et responsabilités de chacun. Il conseille les décideurs.

Compétences/Capacités évaluées et attestées :

- savoir utiliser les outils et méthodes de la qualité et de la gestion des risques : identification, analyse et priorisation des risques, recherche des actions d'amélioration, mise en oeuvre par la méthode de projet, audits et évaluation
- disposer d'expertise en matière de risques : incendie, électricité, fluides, machines dangereuses, risques professionnels, intrusion, malveillance, risques sanitaires, protection de l'environnement, risques industriels...
- connaître les droits et devoirs du personnel, évaluer les responsabilités : notions de droit pénal, de droit des assurances et de la responsabilité, droit de la sécurité civile, de l'environnement de l'institution (cadres de l'intervention des CHSCT et rapport avec les instances réglementaires, représentation du chef d'établissement, participation aux réseaux, déontologie sur Internet.)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut travailler dans :

- les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux (publics ou privés),
- les collectivités territoriales et les services publics (conseil régional, conseil général, préfecture, syndicat intercommunal, mairies, SDIS, DIREN, DDT, armée, police, gendarmerie),
- les entreprises industrielles,
- les établissements recevant du public, ERP (public ou privés),
- les organismes de formation, d'études, d'expertise, de conseil ou d'assurance.

Avec cette licence, le titulaire peut prétendre aux postes suivants :

- cadre, responsable ou chef de service d'unités de gestion des risques et de la sécurité
- technicien supérieur de services des risques et de la sécurité
- cadre supérieur, cadre de direction, manager de structures publiques ou privées de gestion des risques et de la sécurité
- formateur ou PDG dispensant des formations en gestion des risques et de la sécurité
- métiers du conseil et l'audit en gestion des risques et de la sécurité
- cadre technique des organismes de contrôle et de vérification
- officier sapeur-pompier

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

K2502 : Management de sécurité privée

K1704 : Management de la sécurité publique

K1702 : Direction de la sécurité civile et des secours

I1101 : Direction et ingénierie en entretien infrastructure et bâti

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les conditions d'accès

Formation initiale

- titulaire d'une deuxième année de licence
- titulaire d'un DEUST, DUT et BTS
- étudiants issus des filières sanitaires et sociales, ayant accompli au moins deux ans d'études au cours de leur carrière professionnelle.

Formation continue

- salariés des établissements de santé publics et privés occupant des emplois dans les services techniques niveau bac+2 (procédure de VAP pour les salariés ne possédant pas le niveau requis ou Validation d'Etudes pour les salariés diplômés dans une autre filière) et justifiant de 1 an d'expérience professionnelle
- salariés à compétences professionnelles proches en reconversion professionnelle (responsable qualité, cadres de santé, cadres du secteur commercial ou industriels,...)
- professionnels de la sécurité exerçant des responsabilités
- militaires et pompiers exerçant des responsabilités

- professionnels d'encadrement, de gestion et d'exploitation des sociétés de sécurité privée ainsi que des services de sécurité interne des entreprises et des collectivités territoriales
- demandeurs d'emploi, salariés en congé individuel de formation (CIF), de professionnalisation ou bénéficiant d'un plan de formation entreprise.

Le descriptif des composantes de la licence

En préalable à la formation, il est conseillé de passer l'examen SSIAP 3 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes -arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur). Cet examen ne donne pas lieu à l'acquisition de crédits ECTS.

La double certification nécessite la validation de deux "blocs". Pour valider chaque bloc, l'étudiant doit avoir une moyenne supérieure ou égale à 10 (note éliminatoire).

Cinq unités d'enseignement (UE) constituent un premier "bloc" (300h sur l'année, soit 10 semaines de 30h) :

UE1 : Droit (56H) - 9 ECTS

UE2 : Expertise technique (132H) - 12 ECTS

UE3 : Management et gestion des ressources humaines (70H) - 9 ECTS

UE4 : Gestion administrative et budgétaire (28H) - 6 ECTS

UE5 : Formation générale de base (21H)- 3 ECTS

Chaque unité d'enseignement fait l'objet d'évaluations dispensées dans le cadre du contrôle continu, le tout étant pondéré par rapport au nombre de crédits ECTS à acquérir.

Les UE sont capitalisables et se compensent au sein de ce premier bloc. Tout manquement à une épreuve (sauf raisons médicales et certificat à l'appui) est noté absent (=0). La moyenne de ces unités est notée au final sur 20. Les UE où l'étudiant a plus de 10 de moyenne sont validées mais ce premier bloc est acquis définitivement si la moyenne totale est supérieure ou égale à 10.

Deux mémoires constituent ensuite le second "bloc".

UE6: Stage de professionnalisation - mémoires de fin d'études (12 ECTS)

UE7 : Projet tuteuré (9 ECTS)

Les deux mémoires sont évalués de la manière suivante : l'écrit est noté sur 10 et la note est ensuite complétée par une note de présentation orale (notée également sur 10).

Cette licence professionnelle est finalement attribuée aux candidats ayant obtenu au moins une note de 10/20 à l'ensemble des deux blocs.

En cas d'échec au premier bloc, les candidats peuvent représenter les épreuves écrites dans les UE non obtenues durant l'année suivante (réinscription obligatoire). En cas d'échec au second bloc, les étudiants peuvent retravailler leur mémoire pendant un an.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté ministériel du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999

Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnel

Arrêté du 04 novembre 2014 accréditant l'Université d'Avignon en vue de la délivrance des diplômes nationaux

Arrêté du 05 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université d'Avignon à délivrer des diplômes nationaux

Arrêté modificatif du 23 juillet 2015 accréditant l'Université d'Avignon en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté MESR du 05 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université d'Avignon à délivrer des diplômes nationaux n° habilitation 20070129

Arrêté modificatif du 23 juillet 2015 accréditant l'Université d'Avignon en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en oeuvre de la validation des acquis de l'expérience

Article 78 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 (loi travail) et articles L613-3 et L613-4 du Code de l'éducation

Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Taux de réussite moyen pour les trois dernières années écoulées : 91,43 %

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

www.univ-avignon.fr

Formation initiale

Maison de l'Orientatation et de l'Insertion (enquêtes ministérielles)

orientation-insertion@univ-avignon.fr

Formation continue (enquêtes satisfaction et professionnelles)

enquete-fc@univ-avignon.fr

<http://univ-avignon.fr/formations/formation-continue/>

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

www.univ-avignon.fr

Formation initiale

Maison de l'Orientatation et de l'Insertion (enquêtes ministérielles)

orientation-insertion@univ-avignon.fr

Formation continue (enquêtes satisfaction et professionnelles)

enquete-fc@univ-avignon.fr

[Université Avignon](http://univ-avignon.fr)

Lieu(x) de certification :

Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Vaucluse (84) [AVIGNON]

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV)

Campus Hannah Arendt - Site Centre Ville

74 rue Louis Pasteur - 84029 Avignon Cedex 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Campus Hannah Arendt - Site Chabran

Formation Tout au Long de la Vie

1 avenue de Saint Jean - 84000 Avignon

Historique de la certification :

Cette licence professionnelle fait suite à un diplôme universitaire instauré en 2003 qui a évolué en licence en 2007.

En 2015-2016 est formée la 9ème promotion de cette licence.